

EXEMPTION DE CERTAINS ENTREPRENEURS

Les entrepreneurs de construction qui sont membres de la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ) ou de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ) n'ont pas à afficher leur numéro de licence RBQ parce qu'ils sont identifiés par le logo de leur corporation respective. Les entrepreneurs de construction domiciliés hors du Québec sont également exemptés de l'application de cette mesure.

Tous les autres entrepreneurs sont tenus d'afficher leur numéro de licence RBQ. Les inspecteurs et les enquêteurs de la Régie s'en assurent dans le cadre de leurs activités.

DOCUMENTATION UTILE

- *Entrepreneurs de construction. Vos obligations et les services de la Régie du bâtiment du Québec.*
- *La Régie du bâtiment du Québec et le nouvel entrepreneur. Pour un objectif commun.*
- *La licence restreinte.*
- *Le Plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs. Les mesures à prendre.* Ces mesures varient dans le cas d'une maison ou d'un « condo » et selon que la vente a eu lieu ou la construction a débuté soit avant le 7 août 2006, soit à compter de cette date.
- *Construisez et rénovez dans les règles!* Conseils pour effectuer vos travaux de construction ou de rénovation en toute légalité... et avec des résultats satisfaisants.
- *Ouvrez l'œil.* Il y a des risques à confier vos travaux de construction ou de rénovation à un travailleur au noir.

INFORMATION

Pour vérifier la validité de la licence RBQ d'un entrepreneur, il suffit de consulter le Fichier des entrepreneurs sur le site Web de la Régie (www.rbq.gouv.qc.ca). Pour cette même vérification ou pour obtenir plus de précisions concernant l'affichage obligatoire du numéro de licence RBQ, s'adresser au Centre de relation clientèle de la Régie.



**LA FIABILITÉ,
ÇA S'AFFICHE!**

**L'AFFICHAGE OBLIGATOIRE
DU NUMÉRO DE LICENCE RBQ**

Centre de relation clientèle (CRC)
(pour Montréal et pour toutes les régions)

545, boul. Crémazie Est, 4^e étage
Montréal (Québec) H2M 2V2

Téléphone: 514 873-0976 ou 1 800 361-0761

Télécopieur: 514 864-2903

Courriel: crc@rbq.gouv.qc.ca

www.rbq.gouv.qc.ca

1865 (2007-01)

English copy available on request





LES ENTREPRENEURS DE CONSTRUCTION TITULAIRES D'UNE LICENCE DE LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC (RBQ) DOIVENT AFFICHER EN TOUT TEMPS LEUR NUMÉRO DE LICENCE RBQ.

CETTE MESURE PRÉSENTE LE TRIPLE AVANTAGE

- de faire connaître les entrepreneurs qui sont en règle auprès de la Régie;
- de les distinguer de ceux qui ne sont pas de vrais entrepreneurs;
- d'inciter les consommateurs à traiter avec des entrepreneurs qui méritent la confiance du public parce qu'ils ont fait la preuve auprès de la Régie de leur compétence et de leur solvabilité.

UNE FIABILITÉ BIEN AFFICHÉE

Le numéro de licence RBQ se compose d'une séquence de dix chiffres et doit être indiqué de la façon suivante: «Licence RBQ : XXXX-XXXX-XX ».

Ce numéro est attribué par la Régie du bâtiment lorsqu'elle délivre une licence à un entrepreneur de construction qui répond à ses exigences.

Il est formellement interdit aux entrepreneurs d'utiliser, dans leur publicité et sur leurs documents, le drapeau du Québec servant à identifier le gouvernement du Québec, de même que le logo de la Régie du bâtiment du Québec.

ANNUAIRES TÉLÉPHONIQUES

Le numéro de licence RBQ doit figurer dans les annonces publicitaires que les entrepreneurs font paraître dans les annuaires téléphoniques dès que la nature de leurs services (exemple: rénovation et construction) ou leur secteur d'activité (exemple:

Les entrepreneurs de construction sont tenus d'indiquer leur numéro de licence RBQ sur leurs divers moyens d'identification et de promotion :

- cartes professionnelles et autres documents publicitaires;
- publicité dans les journaux et les revues;
- messages publicitaires dans l'annuaire téléphonique (voir précisions ci-dessous);
- site Web;
- chantiers;
- véhicules (voir précisions ci-contre);
- estimations;
- soumissions;
- contrats;
- états de compte et factures.

Les articles promotionnels (stylos, tasses, cartons d'allumettes, etc.) identifiés au nom de l'entreprise ne sont pas visés par cette mesure.

résidentiel et commercial) y est indiqué. Il n'est pas nécessaire d'indiquer le numéro de licence RBQ dans le cas d'une simple inscription (exemple: XYZ Construction Inc., 11, de l'Entreprise, téléphone: 555-0000).

VÉHICULES VISÉS

Les véhicules sur lesquels doit être affiché le numéro de licence RBQ sont ceux qui sont identifiés à l'entreprise, qui circulent sur la voie publique ou sur un chantier de construction et qui sont utilisés pour les travaux et le service à la clientèle dans le domaine de la construction. C'est le cas par exemple de véhicules tels que les camionnettes, les fardiers ou la machinerie lourde. Dans le cas d'un camion-remorque, le numéro de licence RBQ doit figurer soit sur le module tracteur, soit sur la remorque, ou sur les deux, selon que la publicité apparaît sur l'un ou l'autre des éléments du véhicule ou sur les deux. Une seule inscription du numéro de licence RBQ suffit pour chaque véhicule ou élément de véhicule.

GROSSEUR DES CARACTÈRES

Il n'y a pas d'exigences particulières concernant la grosseur des caractères utilisés pour l'affichage sur les véhicules ou sur les panneaux publicitaires installés sur les chantiers, sinon qu'ils doivent être bien visibles et facilement lisibles.



L'affichage du numéro de licence RBQ, un atout pour les consommateurs et pour les entrepreneurs en règle.